Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-07-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026
Date de convocation : 25 juin 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS Mme Nathalie PUY, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Marine CUMINET (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thierry LECOCQ, Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à Mme LUCAS).

Secrétaire de séance : M. Louis HALAIS

Subventions aux associations

VU la délibération n°2026-05-09 en date du 29 avril 2026 portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Associations	Subvention fixe	Subvention conditionnelle
Scolaire		
APE Jean de la Fontaine	Pas de demande	
APEL Sainte-Marie	800 €	
APE René Louiche-Desfontaines	800 €	
APEL Ecole Sainte Anne	800 €	
Garderie OGEC école Sainte-Anne	9 786 €	
Rencontre olympique des élèves de maternelle du Réseau d'Education Prioritaire (REP)	366 €	
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères – REEPF (adhésion)	100 €	
Autres		
Tennis Couesnon Marches de Bretagne	**475 €**	

Date d'affichage de la délibération : 3 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_04-DE

- **PRÉCISE** que le versement effectif de la subvention sera effectué sous réserve que les associations aient fourni les documents prévus au règlement d'attribution des subventions.

- **MODIFIE** l'attribution des subventions suivantes :

Association	Subvention fixe	Subvention conditionnelle
Mesdames et les Clochards	255 €	1 000 €*
Antrain Convivialité	300 €	1 650 €**

** 500 € pour recueillir les animaux errants + ajout de 500 € pour une stérilisation des chats d'Antrain.*
*** 500 € pour la braderie de la Foire Saint-Denis + 650 € pour la prise en charge du surcoût lié au barnum + ajout de 500 € pour l'organisation du moule / frites.*

- **CHARGE** M. le Maire de verser les subventions attribuées, la part conditionnelle étant soumise à la réalisation du ou des projets indiqués ci-avant.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 3 juillet 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Date d'affichage de la délibération : 3 juillet 2026